

02.11.2009 - 09:45 Uhr

Blocage du contrat d'assurance pour les franchises à option: 61% d'assurés n'en veulent pas

Lausanne (ots) -

Le Conseil des Etats se prononcera définitivement en décembre sur cette mesure envisagée pour réduire les coûts de la santé. Cette proposition, qui va à l'encontre du principe de concurrence ancré dans la LAMal, suscite de vives réactions.

Dans le but de déterminer la position des assurés et d'identifier une éventuelle modification de comportement lors d'un changement de caisse-maladie, le site comparateur bonus.ch vient de mener une enquête (1) représentative auprès de ses utilisateurs.

Les résultats de cette enquête ont mis en évidence les points suivants:

61% des personnes interrogées ne veulent pas d'un blocage du contrat d'assurance pour les franchises à option. Les assurés confirment une fois de plus qu'ils désirent pleinement conserver leur liberté de choix. A noter, que 10% des sondés n'ont pas d'avis.

49 % des assurés pensent changer pour la franchise de 300 en cas d'acceptation de cette proposition. A relever que 25% d'entre eux estiment qu'ils seraient plus tentés de consulter régulièrement leur médecin.

Ce que l'on peut reprocher à cette mesure, est le manque de chiffres démontrant l'évidence qu'une majorité d'assurés appliquent "le tourisme des franchises".

Les Suisses sont, par nature, réticents au changement. Plus de quatre assurés sur cinq conservent leur franchise d'une année à l'autre. Pour exemple, chaque année, moins de deux pourcents des assurés ayant une franchise élevée (2000 et 2500) optent à nouveau pour la franchise ordinaire de 300.

Il est donc clairement mis en évidence que cette éventuelle mesure de réduction des coûts de la santé ne pourra tenir ses promesses.

Etant donné que l'éventuelle entrée en vigueur de cette mesure est prévue pour 2011, les assurés n'ont pas modifié leur comportement dans le choix d'une nouvelle caisse-maladie pour 2010. Les assurés de plus de 18 ans optent en majorité pour une franchise de 300, 2500 et 1500. Les pourcentages étant identiques à ceux de l'an passé.

La diminution du rabais octroyé sur les franchises à option n'a pas incité les assurés à revenir à la franchise de base de 300. Le fait qu'une franchise élevée reste l'un des principaux moyens de réduire le niveau de sa prime explique ce statu quo.

Il est étonnant de constater que les jeunes adultes n'optent pas plus que les adultes pour des franchises élevées. Sachant qu'en moyenne les adultes ont des dépenses annuelles de santé 4 fois plus élevées, à savoir, CHF 5'328.- contre CHF 1255.-, 33.5% des jeunes-adultes choisissent la franchise de 300 contre 29% chez les adultes.

Les hommes se tournent plus facilement vers la franchise de 2500, et ce à raison de 23.2% contre seulement 19.1% chez les femmes. Pour la franchise de 300, c'est l'inverse: 38.3% des femmes inclinent à préférer la franchise minimale contre 28.6% chez les hommes.

Dans le but d'aider les assurés à vérifier s'ils disposent d'une franchise adaptée à leurs besoins, bonus.ch met à disposition un

module (2) d'optimisation de la franchise qui prend en compte un éventuel blocage du contrat d'assurance sur 2 ans. Etant donné qu'il est difficile d'estimer ses propres dépenses de santé, les assurés peuvent ainsi se baser sur une statistique de dépenses annuelles par âge et par sexe.

Bien que deux fois plus d'assurés se disent prêts à changer de caisse-maladie pour 2010, certains assurés hésitent. Ils ne souhaitent pas changer pour une assurance attractive cette année, mais qui risque d'augmenter fortement ses primes l'an prochain. Il nous paraît utile de rappeler que le site comparateur bonus.ch met à disposition un indicateur (3) de stabilité des primes sur 4 ans permettant d'indiquer clairement, quels sont les assureurs qui proposent des primes stables à moyen terme.

Tableaux et graphiques détaillés:

<http://www.presseportal.ch/go2/www.bonus.ch/Donnees/News-Sources/fr>

(1) Enquête réalisée sur la base d'un échantillon de données collectées sur les sites de comparaison bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch, compara.ch, représentant plus de 20'000 assurés ainsi que d'un sondage mené auprès de plus de 1600 internautes.

(2)

<http://www.presseportal.ch/go2/www.bonus.ch/Franchise/Optimiser-franchise>

(3) Visibles dans le résultat du comparatif des primes maladie:

<http://www.presseportal.ch/go2/www.bonus.ch/Pag/comparatif-primes-aperçu>

Contact:

bonus.ch S.A.
Monsieur Patrick Ducret
Directeur
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100592702> abgerufen werden.